

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
de la Commission chargée de l'étude du préavis N° 6 du 18 février 2005
concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 1'026'400.—
pour la réfection générale de la rue Neuve**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 14 mars 2005 au Service des Energies. Elle était composée de Madame Rachel Joseph et de Messieurs Guy Angéloz, Jean-Marc Cousin, Nunzio Indulsi, Claude Jaccard, Olivier Maibach et François Chassot désigné comme premier membre et rapporteur.

Messieurs les Municipaux Marc-André Burkhard et Charles Forestier étaient également présents et accompagnés de Messieurs René Grünig (STE) et André Schmid (SEY). Nous les remercions pour les informations détaillées et complémentaires qu'ils nous ont fournies concernant ce préavis N° 6/05.

En plus du texte que vous avez reçu, nous tenons à mettre en évidence les points suivants:

1. La vétusté de certaines installations justifie une décision d'urgence;
2. Les incidents, surtout relatifs à l'alimentation au gaz, ajoutent encore un élément d'insécurité;
3. Le regroupement des deux Services (STE et SEY) va, à la satisfaction de la Commission, dans le sens de la rationalisation des travaux à effectuer. D'un commun accord, c'est le SEY qui dirigera ce projet, vu le côté pratique comme les délais à respecter, les décisions à prendre, etc...
4. A l'armoire électrique, alimentée par deux arrivées, certains bâtiments de la Promenade Jean-Jacques Rousseau seront connectés. Ces raccordements sont compris dans ce devis;
5. La nouvelle conduite pour le réseau de gaz en PE série 100, de calibre 110 mm pourra, nous l'espérons, attirer de nouveaux consommateurs qui s'y raccorderont;
6. Le début des travaux est prévu pour la mi-avril 2005 et la fin du chantier pour la fin octobre 2005;
7. A la page 4 chapitre STE/réfection des chaussées, il faut lire: Hausse 2005/2006 et non 2004/2005.

Après de nombreuses questions, la Commission fait encore les remarques suivantes:

- a) Avec cette réfection, les interventions pour réparation, trop fréquentes, n'existeront pratiquement plus;

- b) Un marquage de sécurité pour les piétons devrait être réalisé sur au moins un côté de la route;
- c) Il serait souhaité, comme le demandent régulièrement les Services, que les installations d'autres instances comme celles des Téléphones, profitent de ces rénovations pour y ajouter les leurs.

Conclusion:

Aussi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission vous recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis N° 6/05 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission

François Chassot, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 26 mars 2005